



français



RUDOLF EGLI AG
POMPES FUNÈBRES
BERNE ET LA RÉGION

GUIDE Edition 2010

Informations sur l'inhumation
à Berne et dans la région
Services de rapatriement international

3014 Bern, Breitenrainplatz 42
www.egli-ag.ch

Téléphone jour et nuit: 031 333 88 00

Préambule

Depuis 1975, la société Egli se tient 365 jours par an et 24 heures sur 24 au service des familles en deuil, des autorités, des hôpitaux, des maisons de retraite et des communes.

La mort peut survenir de manière inattendue, dans diverses situations de la vie.

Nous avons réalisé ce guide pour renseigner les survivants et les personnes souhaitant s'informer des formalités, de l'organisation et des multiples possibilités et variantes en matière d'inhumation.

Grâce à une longue expérience et une formation continue régulière (jusqu'à entrepreneur diplômé en pompes funèbres), nous sommes en mesure de vous informer de manière compétente sur tous les services en cas de décès et de les fournir de manière professionnelle.

Horaires de nos bureaux:

3014 Bern, Breitenrainplatz 42 - Angle Elisabethenstrasse

Du lundi au vendredi: 08h00 - 12h00 et 13h30 à 17h30

Autres horaires sur demande

Téléphone jour et nuit: 031 333 88 00

Dans la vieille ville:

3011 Bern, Münsterergasse 4

Ouverture: uniquement après rendez-vous téléphonique

Appel gratuit: 0800 87 67 47

Site Internet, e-mail et fax:

www.egli-ag.ch, E-Mail: office@egli-ag.ch, Fax: 031 333 88 30

Notre équipe:

Willi Frey, Thomas Hofer, Fritz Janz, Daniel Rohr, Reto Zumstein

Central téléphonique: Monika Janz et Annemarie Oehrli

Sommaire

Préambule	2
Sommaire	3
Notre établissement à Berne	4
Premières mesures en cas de décès	5
Petit guide en cas de décès	6
Nos services	7
Services Internationaux	8
Pompes funèbres communales de Berne	9
Scellés en cas de décès	10
Informations-Questions de droit successoral	11
Les règles de prévoyance	12
Tarifs Rudolf Egli AG Berne	13
Tarifs du crématorium de Berne	14
Tarifs cimetières de Berne	15
Cimetières de Berne-Taxes pour les tombes	16
Répertoire des cimetières	17
Faire-part-Annonces dans les journaux	18
Modèles de textes pour faire-part, journaux	19
Pour plus d'informations	20

Notre établissement à Berne

Notre société se situe au Breitenrainplatz 42 à 3014 Berne

(Angle Breitenrainplatz-Elisabethenstrasse)

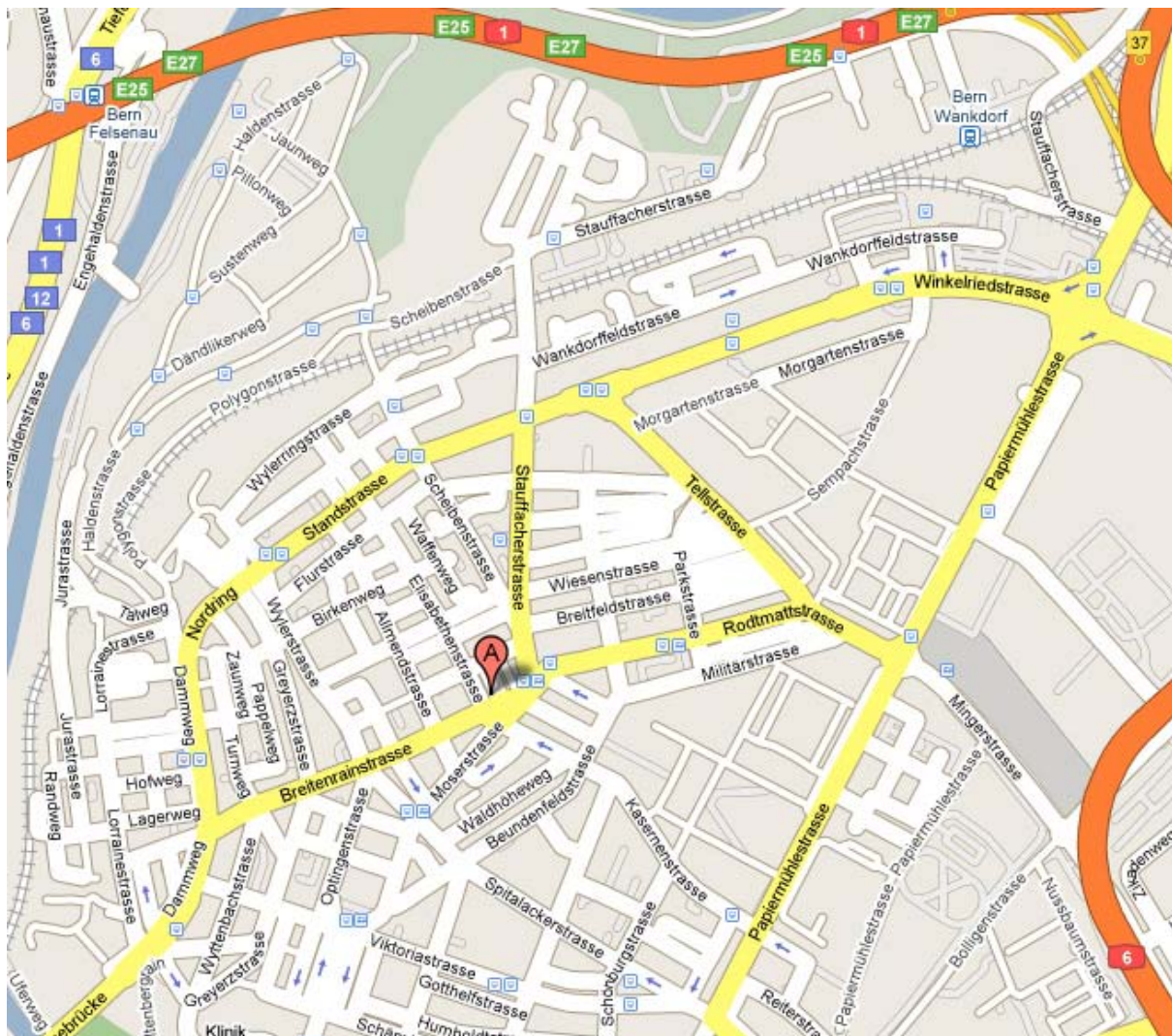
Vous nous rejoindrez en utilisant les transports publics, le Team 9, le Bus RBS ou votre propre véhicule.

Si vous souhaitez, nous pouvons également vous conseiller chez vous.



Plan de situation:

Entrée par le Breitenrainplatz 42



Premières mesures en cas de décès

Décès à domicile: appeler le médecin

- Nous conseillons d'appeler le médecin traitant/médecin de famille.
En son absence, appeler le médecin des services d'urgence:
à Berne: 0900 57 67 47 (CHF 1.98/min.)
 - Pour des renseignements: 1811 ou le 117 (police)
- Le médecin établit le certificat de décès.

Décès suite à un accident: avertir la police!

- Un décès suite à un accident doit être annoncé à la police pour qu'elle établisse le déroulement de l'accident.

Important:

- Cette démarche ne concerne pas uniquement les accidents de la circulation, mais également les accidents du travail, à la maison ou durant les loisirs.
- La police avertit le médecin compétent.
- L'institut de pompes funèbres se charge, sur instructions du service public compétent, du transport à l'institut médico-légal.

La possibilité de récupérer le corps est communiquée à la famille par le juge d'instruction ou la police.

Décès à l'hôpital, dans une maison de retraite ou de soins

Les informations suivantes sont importants pour l'annonce:

- Données personnelles de la personne décédée
- Adresse du dernier domicile

Veilles emporter:

- Le permis de séjour
- Le livre de famille (uniquement pour les personnes mariées)

Personnes domiciliées à l'étranger:

- Le passeport, l'acte de naissance ou de mariage avec le nom des parents

L'hôpital ou le home se charge de l'annonce de décès et veille à ce que les certificats médicaux de décès soient établis.

Institut de pompes funèbres

- Nous vous conseillons chez vous ou en nos bureaux.
- Nous pouvons, si vous le souhaitez, nous charger de tous les services.
- Nous sommes disponibles 365 jours par an, 24h sur 24.

Petit guide en cas de décès

Documents pour l'enregistrement

- Permis de séjour et livre de famille si disponible Pour les personnes domiciliées à l'étranger, le passeport, l'acte de naissance ou l'acte de mariage avec nom des parents
- Attestation de mort du médecin ou de l'hôpital/du home

Institut de pompes funèbres Rudolf Egli AG, Berne

- Nous sommes à votre entière disposition pour la procédure ultérieure.
- Téléphone 031 333 88 00 jour et nuit

Office de l'état civil dans l'arrondissement civile du lieu du décès

- Enregistrement par vous ou nous dans les 2 jours

Bureau des pompes funèbres

- Communication des dates de crémation, enterrement/funérailles et cérémonie et choix de la tombe

Pasteur/orateur

- Informer/fixer un rendez-vous, sur demande curriculum vitae

Faire-part de décès

- Rédaction du texte par vous-même ou avec notre aide
- Choix du sujet se détermination du nombre d'exemplaires. Achat des enveloppes, sur demande, affranchissement et adressage.

Annonces de décès

- Choisir les journaux dans les quels l'annonce doit paraître. Le texte est en général le même que dans le faire-part. Grandeur: cinq colonnes, longueur en fonction du texte.

Repas d'enterrement

- Réservation au restaurant, éventuellement salle à part
- Annoncer le nombre d'invités, choisir le menu

Décoration florale

- Fleurs pour le cercueil
- Chambre funéraire
- Eglise ou chapelle
- Bouquet, couronne, fleurs pour poser dans la tombe, décoration de la tombe.

Nos services

Service funèbre

- Service de conseil 24h sur 24
- Formalités administratives
- Livraison du cercueil
- Vêtement
- Mise en bière
- Service de transport
- Exposition dans la chambre mortuaire
- Fleurs et urnes Service de transport
- Présence/accueil/accompagnement lors de obsèques et de l'inhumation

Fleurs

- Décoration florale
- Arrangement pour la chapelle/l' église
- Bouquet pour le cercueil
- Composition florales
- Couronnes

Imprimés

- Impression de faire-part dans les 3-4 heures également le week-end et les jours fériés
- Remise des annonces de décès aux journaux
- Impression de cartes de remerciement
- Sujets, voir page 18

Cérémonie

- Réservation du pasteur/de l' orateur
- Fixation de la date et de l' heure
- Orgues et solistes

Service spéciaux

- Transfert par bus ou par taxi
- Réservation pour le repas
- Présentation diapositives et vidéo
- Service photos
- Arrangements de bougies

Service internationaux

Service international

Nos tâches spéciales comprennent le service de transport international des corps à l'étranger ou le rapatriement de l'étranger à des conditions avantageuses.

Les services suivants sont proposés:

- Service de conseil 24 h sur 24
- Service de documents:
 - Passeport pour le corps
 - Certificat médical de transport
 - Certificat de mise en bière
 - Certificat de décès international
- Ambassade
- Livraison du cercueil selon les directives internationales
- Habillement, mise en bière de la personne décédée
- Réservation d'avion
- Transport avec des véhicules spécialement équipés à cet effet
- Scellés, apposition des plombes sur le cercueil
- Règlement des coûts avec les assureurs

Organisation/exécution:

- Selon la religion
- Toilette rituelle
- Traitements au baume, au formol

Important:

Demandez une offre auprès d'entreprises ne pratiquant pas des tarifs transparents avant de donner le mandat-Les prix peuvent être très variés.

Conseil possible dans les langues suivantes:

allemand, français, italien et anglais

Pompes funèbres communales

Extrait du règlement sur les enterrements dans la commune de Berne

Art. 8, al. 1: Si la personne décédée avait son domicile civil dans la commune de Berne et ne laisse aucun patrimoine, elle a droit à un enterrement gratuit.

Al. 2: La famille de la personne décédée doit présenter une demande et justifier que toutes les exigences donnant naissance au droit sont respectées.

Art. 9, al. 1: Toute personne exprimant des exigences complémentaires à l'enterrement gratuit doit en assumer les coûts supplémentaires.

Conformément au règlement, la direction de la police de la ville de Berne accepte ou rejette la demande en fonction du procès-verbal de l'apposition des scellés. Des formulaires sont disponibles au bureau des pompes funèbres (Bestattungsamt), Predigergasse 5, Bureau 111, auprès du fournisseur de cercueils communal et de l'institut de pompes funèbres Rudolf Egli SA à Berne.

En cas d'accord sur l'enterrement gratuit au frais de la ville de Berne, les services suivants sont fournis:

- Cercueil communal
- Habillement et mise en bière de la personne décédée
- Coussin de cercueil et chemise
- Transport sur le territoire de la ville (à l'extérieur, au frais de la personne ayant donné l'instruction)
- Urne simple
- Location de la chambre mortuaire / de la chapelle
- Coûts de crémation
- Orgues
- Tombe pour cercueil, pour urne ou communale

Les services suivants ne sont pas compris /

Ces coûts sont facturés à la personne ayant donné l'ordre:

- Accomplissement des formalités administratives, enlèvement avec brancard et housse, coûts de permanence et autres services individuels souhaités par la personne
- **Renseignements sur la prise en charge des obsèques par d'autres communes sur demande.**

Scellés en cas de décès

La loi fiscale bernoise prévoit l'établissement d'un inventaire de succession. A des fins de garantie, cette succession doit tout d'abord être scellée. Afin que les scellés soient efficaces, ils doivent être apposés immédiatement après le décès. L'existence d'un contrat de mariage, d'un pacte successoral ou d'un testament n'est pas importante.

Les scellés constituent un inventaire provisoire et rapide. Généralement, seul le procès-verbal de l'apposition des scellés est complété. Dans certains cas rares, les scellés sont apposés sur des objets ou même le logement. Le fonctionnaire compétent est informé d'un décès par l'office de l'état civil. Il se présente ensuite sur rendez-vous trois à quatre jours après le décès au domicile des proches. Les personnes présentes doivent apporter des renseignements sur la fortune de la personne décédée. En font partie des informations sur les titres, objets de valeur, assurances vie, de rentes ou accident et propriété foncière. Si l'obligation de renseignement n'est pas respectée par les personnes présentes lors de l'apposition des scellés, ou s'il existe des soupçons que certains objets ont été intentionnellement soustraits, il peut y avoir des conséquences sous forme d'amende fiscale.

Le procès-verbal de l'apposition des scellés consigne en outre si, du vivant de la personne, des éléments de fortune ont été cédés comme avances d'hoiries ou donations. Le fonctionnaire chargé d'apposer les scellés constate les héritiers légaux et l'existence d'un testament, d'un contrat de mariage ou d'un pacte successoral.

Sur la base du procès-verbal d'apposition des scellés, on vérifie ensuite s'il faut faire établir un inventaire sous forme d'acte officiel par un notaire bernois. Cet inventaire est ordonné si le défunt est imposable dans le canton de Berne et que ses actifs dépassent CHF 100'000.-, s'il existe des héritiers mineurs ou si un héritier a été placé sous tutelle ou encore à la demande d'un héritier.

ASSOCIATION DES NOTAIRES BERNOIS

Secrétariat: Waisenhausplatz 14

Case postale, 3001 Bern

Téléphone 031 311 09 79

Fax 031 311 09 82

Internet: www.bernernotar.ch

Questions de droit successoral

Testament: Si la personne décédée a laissé un ou plusieurs testaments, ils doivent être présentés sans délai et fermés à l'office des successions et des scellés, même s'ils sont considérés comme invalides.

Pactes successoraux: S'il existe des pactes successoraux, ils sont ouverts par le notaire sur ordre du testateur ou à la demande d'un héritier ou d'un légataire. Si le pacte successoral instaure des héritiers ou si des héritiers légaux renoncent à leur part d'héritage, il faut demander une ouverture administrative. Eventuellement, un héritier peut ne pas être indiqué comme tel dans le certificat d'héritage officiel ou un héritier légal Y indique que, dans le pacte successoral, il renoncera peut-être à son droit. En présence des pactes successoraux, le conjoint survivant peut demander l'ouverture administrative. Il peut faire valoir lui-même ses droits découlant du contrat de mariage par rapport aux héritiers. Un contrat de mariage doit être porté à la connaissance des autorités fiscales.

Inventaire public: La demande d'inventaire public doit être présentée au préfet dans l'espace d'un mois. Cette procédure est recommandée si l'on soupçonne l'existence de dettes inconnues contractées par le défunt. On observera que chaque héritier est responsable et ne peut être limitée que par un inventaire public avec appel aux créanciers, par liquidation ou renonciations à l'héritage.

Renonciation à l'héritage: Une renonciation à l'héritage doit être communiquée au préfet dans les 3 mois suivant la prise de connaissance du décès. La prolongation de ce délai n'est possible que pour des motifs importants. On observera que la personne renonçant à l'héritage ne peut se mêler en aucune manière des affaires de la succession. Si elle le fait, elle ne peut plus renoncer.

Inventaire fiscale: Avant l'établissement de l'inventaire, il n'est pas possible de disposer de la fortune sans l'accord de l'office des successions.

Répartition de la succession: Les ordres et parts des héritiers peuvent être modifiés par testament ou par pacte successoral dans certaines limites.

Es cas de doutes, il est recommandé de consulter un notaire.

Les règles de prévoyance

Le contrat de prévoyance

Nous devons tous nous en aller un jour. Nous le savons, mais souvent, nous essayons de l'oublier. Pourtant, nous devrions nous préoccuper de cette éventualité. En cas de décès, de nombreuses questions souvent difficiles à résoudre se posent à nos proches.

C'est la raison pour laquelle nous avons créé le contrat de prévoyance en cas de décès. Il vous permettra d'exprimer vos souhaits en matière d'obsèques. Par ailleurs, vous serez certains que vos survivants ne subiront pas de charge financière supplémentaire.

Nous vous présenterons volontiers notre concept de prévoyance à l'occasion d'un entretien personnalisé. Cet entretien est gratuit.

Principales parties du contrat:

- Vous précisez en détail la manière dont vous souhaitez vos obsèques et concluez le contrat.
- Nous nous engageons à fournir les services que vous aurez choisis avec tout le soin requis.
- Le montant forfaitaire correspondant aux prestations est déposé sur un compte auprès de la Fondation suisse pour la prévoyance de décès SSBV, 6003 Lucerne dont vous et nous ne pouvons disposer que conjointement.
- Nous vous informerons volontiers sur les détails de la prévoyance décès:

 STIFTUNG
SCHWEIZERISCHE
BESTATTUNGSVORSORGE



Tarifs Rudolf Egli AG Berne

Cercueils plaqués ou bois massif	à partir de	Fr.	795.-
Garnissage blanc, disponible également en divers coloris	à partir de	Fr.	90.-
Coussins	à partir de	Fr.	55.-
Couverture	à partir de	Fr.	60.-
Garnissage de couleur, set de 3		Fr.	180.-
Chemise	à partir de	Fr.	70.-
Habillement et mise en bière, 2 personnes	à partir de	Fr.	240.-
Transport sur le territoire de la ville		Fr.	240.-
Exécution des formalités administratives selon charge		Fr.	195.-
Organisation et temps de travail selon charge (2-3h en moyenne)		Fr.	240.-
Décoration florale pour le cercueil, bouquets	à partir de	Fr.	55.-
Décoration florale pour le cercueil avec œillets	à partir de	Fr.	95.-
Décoration florale pour le cercueil, avec gerbe ou roses		Fr.	120.-
Bouquet pour le cercueil avec fleurs de saison		Fr.	170.-
Transport de l'urne / ou des fleurs région Berne		Fr.	85.-
Croix pour la tombe avec inscription		Fr.	180.-
Service de présentation du cercueil à l'église y compris véhicule et person-		Fr.	550.-
Faire-part à partir de 30 pièces		Fr.	195.-
Pour chaque lot de 10 supplémentaires		Fr.	15.-
Coût moyen institue de pompes funèbres (hors TVA)	à partir de	Fr.	2'300.-

Autres brochure: „ Was tun wenn jemand stirbt “, uniquement en allemand:
Stiftung für Konsumentenschutz SKS,
Monbijoustrasse 61, case postale
3000 Bern 23
Telefon: 031 370 24 24, www.konsumentenschutz.ch

Nous nous fournirons volontiers des renseignements détaillés dans le cadre d'un entretien de conseil personnalisé.
Tarifs sociaux sur demande.

Tarifs 2010 du crématoire de Berne

Chambre mortuaire Forfait d'utilisation pour 3 jours au maximum	Fr.	230.-
Utilisation supplémentaire par jour (sans sa/di ou jours fériés)	Fr.	65.-
Décoration florale loyer/présentation	Fr.	120.-
Service de bougies / présentation	Fr.	65.-
Chapelles: Petite chapelle sans décoration	Fr.	200.-
Petite chapelle avec décoration / loyer réduit	Fr.	100.-
Grande chapelle sans décoration	Fr.	320.-
Grande chapelle avec décoration / loyer réduit	Fr.	220.-
Décoration florale loyer/chapelle	Fr.	150.-
Service de bougies / chapelle	Fr.	38.-
Orgues	Fr.	130.-
Honoraire de test organiste	Fr.	85.-
Utilisation des orgues et instruction *	Fr.	105.-
* Merci d'indiquer le nom de l'organiste au crématorium!		
Orgues et utilisation de l'installation musicale	Fr.	180.-
Utilisation installation musicale y compris service	Fr.	80.-
Honoraire de test organiste	Fr.	85.-
Placement et enlèvement de fleurs et couronnes de tiers	Fr.	30.-
Transport de fleurs à l'intérieur du cimetière de Bremgarten	Fr.	15.-
Crémation Adulte avec urne standard	Fr.	550.-
Crémation Adulte avec cercueil spécial	Fr.	650.-
Crémation avec urne en location	Fr.	513.-
Crémation Adulte avec cercueil spécial / urne de location	Fr.	613.-
Crémation enfants et adolescents / urne standard	Fr.	420.-
Crémation enfants e adolescents /urne de location	Fr.	383.-
Crémation enfants morts nés avec urne standard	Fr.	180.-
Crémation enfants morts nés avec urne de location	Fr.	143.-

Tarifs cimetières de Berne

Chambre mortuaire Forfait d'utilisation pour 3 jours au maximum	Fr.	180.-
Utilisation supplémentaire par jour (sans sa/di ou jours fériés)	Fr.	60.-
Décoration florale loyer / présentation	Fr.	140.-
Service de bougies / chapelle	Fr.	60.-
Chapelle sans décoration	Fr.	90.-
Décoration florale loyer/chapelle	Fr.	140.-
Service de bougies / chapelle	Fr.	35.-
Orgues	Fr.	115.-
Honoraire de teste organiste	Fr.	90.-
Utilisation des orgues et instruction	Fr.	105.-
Utilisation installation musicale y compris service	Fr.	80.-
Chambre froide jusqu' à 12 h	Fr.	30.-
Par tranche de 24 heures entamée supplémentaire	Fr.	60.-
Indentification sur tombe commune		
Pour les urnes: Cimetière du Bremgarten et de Schosshalden	Fr.	250.-
Pour les cercueils: Uniquement au cimetière de Bremgarten	Fr.	500.-
Taxes obsèques		
Taxes administratives	Fr.	20.-
Enterrement	Fr.	1000.-
Tombe commune pour cercueils	Fr.	0.-
Urne	Fr.	200.-
Enterrement simultané d'une deuxième urne	Fr.	100.-
Exhumation		
De rangées de cercueils ou tombe familiale	Fr.	2500.-
Urne de tombe	Fr.	220.-

Les taxes pour l'entretien des tombes ne sont pas comprises.

Ordonnance du 14. mars 2001, état 01. avril 2005.

Cimetières de Berne-Taxes

Les prix indiqués comportent: (TVA compris)

Place pour la tombe, entretien de la tombe, administration et taxe d'enterrement.

Ils ne comprennent pas la maintenance de la tombe et d'autres souhaits individuels!

Types de tombes	habitants	extérieurs
Tombe rangée d'urnes	Fr. 2'545.-	3'103.20
20 ans / maxi 4 urnes / ne peut être prolongé		
Tombe ensemble d'urnes	Fr. 3'360.20	3'818.40
Agencement libre dans l'ensemble 20 ans / maxi 4 urnes / ne peut être prolongé		
Tombe niche / urnes	Fr. 2'613.30	4'720.90
20 ans/ peut être prolongé Schosshalden =2 urnes / Bümpliz =4 urnes /		
Tombe commune / urnes	Fr. 269.-	1'653.80
Les cendres ne peuvent pas être retirées de la tombe!		
Tombe rangée de cercueils	Fr. 3'705.80	4'657.70
20 ans/ maxi 1 cercueil et 4 urnes / ne peut être prolongé		
Tombe familiale	Fr. 10'356.8	17'670.5
Agencement libre 40 ans / 1 cercueil / urnes illimité / peut être prolongé		
Tombe prairie commune	Fr. 269.-	2'550.10
Uniquement au cimetière du Bremgarten - 20 ans/max1 1 cercueil/ne peut être prolongé		
Carré musulman	Fr. 3'705.80	4'657.70
Uniquement au cimetière du Bremgarten - 20 ans / max1 1 cercueil/ ne peut pas être prolongé		

Extrait de la liste des taxes de la jardinerie municipale de Berne du 1 mars. 2008

Répertoire des cimetières

Ville de Berne / Ostermundigen www.bern.ch	Téléphone
Cimetière de Bremgarten à Berne, Murtenstrasse 51	031 381 04 04
Cimetière de Bümpliz , Bottigenstrasse 40	031 992 12 19
Cimetière de Schosshalden, Ostermundigenstrasse 116	031 931 29 02
Belp / www.belp.ch	
Gemeindeverwaltung/Administration communale	031 818 22 22
Cimetière, Friedhofweg	031 819 41 86
Bolligen, (Habstetten, Ittigen, Worblaufen) /	
Friedhofverwaltung/Administration des cimetières	031 924 70 20
Bremgarten-Dorf BE / www.bremgarten-be.ch	
Gemeindeverwaltung/Administration communale	031 306 64 64
Cimetière, bâtiment de service (laisser sonner longtemps)	031 301 55 89
Moosseedorf / www.moosseedorf.ch	
Gemeindeverwaltung /Administration communale	031 850 13 13
Köniz / www.koeniz.ch	
Gemeindeverwaltung/Administration communale	031 970 91 11
Cimetière Köniz, Niederscherli et Oberwangen voir Köniz	031 972 28 97
Wabern, Cimetière Nesslerenholz, Lindenweg 66	031 961 41 31
Stettlen./ www.stettlen.ch	
Gemeindeverwaltung/Administration communale	031 930 88 30
Cimetière, Bernstr. 41	031 930 88 39
Vechigen / www.vechigen.ch	
Gemeindeverwaltung/Admin. communale Boll-Sinneringen	031 838 00 00
Wohlen b. Bern / www.wohlen-be.ch	
Gemeindeverwaltung/Administration communale	031 828 81 11
Zollikofen./ www.zollikofen.ch	
Gemeindeverwaltung/Administration communale	031 910 91 11

Faire-part-Annonces dans les journaux

Prix d'impression: 30 exemplaire y compris composition et impression CHF 195.- 10 supplémentaire CHF. 15.- Impression en couleur possible.. Duplex: 2 pages CHF. 1.- par pièce, service de numérisation. Motifs de votre choix:



Nouveau Annonce de décès et condoléances sur Internet: www.todes-anzeigen.ch
 L'Anzeiger Région Berne ne paraît plus que 2 fois par semaine
 Sur Internet, il est possible de disposer d'une immédiate.

Anzeiger Region Bern: Numéro complet	5 colonnes	90 mm	ca. Fr.	624.-
Parutions: Le mercredi et le vendredi		100 mm	ca. Fr.	694.-
Les annonces ne sont possibles que dans l'édition com-		120 mm	ca. Fr.	832.-
Bund/BZ Berner Zeitung: Numéro complet	5 colonnes	90 mm	ca. Fr.	1175.-
Parutions: du lundi au samedi		100 mm	ca. Fr.	1194.-
Numéro y compris Oberland bernois		120 mm	ca. Fr.	1433.-
Bund/BZ Berner Zeitung: sans Oberland	5 colonnes	90 mm	ca. Fr.	818.-
Parutions: du lundi au samedi		100 mm	ca. Fr.	909.-
Numéro combiné Ville/Emmental Haute Argovie		120 mm	ca. Fr.	1'092.-
Autres journaux sur demande				

Modèles de textes pour faire-part

Avis mortuaire

maxime) év. photo

Madame Prénom Nom
et leur fils et son fils et leurs enfants

ainsi que les familles parentes et amies, ont la grande tristesse de vous faire part du décès de leur bien-aimée, maman et grand maman

Madame

Prénom Nom - Nome de jeune fille

Date de naissance - Date de décès

qui s'est endormie dans sa 88ème année, après de longues souffrances supporté dans la dignité et avec un courage exemplaire.

La cérémonie d'adieu aura lieu le jour/date/heure en l'église/la chapelle de Lieu/év. Adresse.

ou:

L'ensevelissement (de l'urne) aura lieu le jour/date/heure dans le cimetière de /Lieu avant la cérémonie des funérailles en l'église/la chapelle de lieu/év. adresse.

Le corps repose dans la cambre mortuaire du cimetière de /Lieu. Dons de fleurs ou institutions avec numéro de compte pour les dons.

Informations sur les numéros de comptes pour les dons:

Internet: www.zewo.ch / www.spendenspiegel.ch ou
www.spendenplattform.ch

Remerciements

Très sensibles aux marques de sympathies reçues à l'occasion du décès de

Prénom Nom - Nom de jeune fille

nous remercions tous ceux qui se sont manifestés.

Nous remercions tout particulièrement les médecins/le personnel soignant/la maison de retraite pour ses bons soins attentifs

Nous remercions également le pasteur..... pour ses paroles de consolation et d'adieu ainsi que pour les jeux d'orgues et l'ambiance musicale.

Nous remercions aussi....

Association pour le dernier lever du drapeau, autres personnes pour leur soutien.

Lieu, mois

La famille

Pour plus d'informations

Vous pourrez obtenir gratuitement plus de brochures d'information:

- **Pour mes proches:**

Informations confidentielles pour la fin de ma vie

- **Prévoyance:**

Décisions pour les obsèques dans le contrat de la SSBV
(Fondation Suisse pour la prévoyance décès)

- **Biographie, choix et informations: (uniquement en allemand)**

Bibliographie sur le décès

Groupes d'entraide pour les personnes dans la même situation

Offres pour les survivants

Vous trouvez plus d'informations sur notre site Internet:

www.egli-ag.ch

En allemand, français et anglais